

CHRONIQUE LOCALE

Officiers malades

Il arrive fréquemment que des officiers indisponibles ne se font pas porter malades, bien qu'ils ne soient pas en état de faire leur service.

Le général commandant le 17^e corps d'armée rappelle que d'après les prescriptions du service intérieur, tout officier qui ne peut faire son service pour cause d'indisposition est tenu de garder la chambre pendant 24 heures.

Ne peut faire son service, doit s'entendre non seulement de ceux qui sont obligés, de par la gravité de leur indisposition, de rester chez eux, mais aussi de ceux qui ne peuvent prendre part à tous les exercices.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les officiers montés, le général ne peut admettre la rubrique *exempt de cheval*. Tout officier qui ne peut monter à cheval doit se faire porter malade et être visité. Le résultat de la visite doit être consigné sur le rapport journalier.

Chemin de fer d'Orléans

Recettes au départ, effectuées en 1905, par les gares et stations situées dans le département du Lot :

Les Quatre-Routes, 209.980 fr.; Saint-Denis-près-Martel, 76.808; Montvalent, 19.992; Rocamadour, 50.192; Gramat, 179.457; Assier, 107.804; Le Pournel, 47.168; Figeac, 297.756; Viazac, 14.429; Bagnac, 83.022; Souillac, 219.754; Le Pigeon, 10.181; Baladour (arrêté), 1.164; Martel, 40.378; Yavrac, 137.038; Betaille, (arrêté), 2.072; Puy-brun, 82.177; Bretonoux-Biars, 392.474; Port-de-Gagnac, 12.975; Laval-de-Cère, 39.877; La Mauvie, 30.230; Saint-Cirq-Madelon, 2.727; Payrignac (arrêté), 440; Cressensac-Gignac, 26.537; La Chapelle-de-Mareuil, 5.156; Lamothe-Fénélon, 29.874; Nozac, 13.157; Gourdon, 171.116; Saint-Clair, 57.323; Dégagnac, 12.781; Peyrilles-Thédirac, 29.338; Saint-Denis-Catus, 49.067; Espère, 22.962; Sept-Ponts, 1.896; Cleurac, 1.913; Lalbenque, 71.190; Soturac-Touzac, 16.837; Duravel, 25.542; Puy-l'Evêque, 77.124; Prayssac (arrêté), 8.971; Castelranc-Prayssac, 103.036; Luzech, 75.207; Parnac, 36.892; Douelle (arrêté), 2.136; Mercuès, 9.130; Cahors, 450.134; Cabessut, 21.871; Arcambal, 7.407; Vers, 18.927; Saint-Géry, 9.340; Conduché, 18.927; Saint-Cirq-Lapopie, 10.511; Saint-Martin-Laboulaye, 89.296; Calvignac, 7.936; Cajarc, 45.328; Montbrun, 4.180; Toirac, 14.379; La Madeleine, 19.527 fr.

CAHORS

MORT DE M. VIVAL

Samedi soir la nouvelle de la mort du député de Figeac nous parvenait; depuis longtemps la santé de M. Vival était chancelante, mais au dire de ses amis, rien ne faisait prévoir encore l'issue fatale.

Devant le cercueil de cet homme politique qui fut un intrépide, un chef, nous nous inclinons.

Depuis plus de 30 ans, M. Vival était dans la politique; les luttes qu'il soutint contre la réaction sont belles, car il fut un des premiers qui arrachèrent l'arrondissement de Figeac aux mains des rétrogrades. Dans toutes ses luttes, M. Vival apportait une fermeté, une énergie et une intelligence remarquables; mais si la fermeté, l'énergie mises au service d'une cause, d'un principe peuvent être considérées comme de brillantes qualités, il faut reconnaître qu'elles nuisent à un parti quand elles sont mises au service de petits intérêts particuliers.

Ici nous n'avons pas toujours été les fidèles du député de Figeac; nous nous sommes par moments élevés contre lui et nous avons critiqué, discuté certains de ses actes d'administration politique locale.

Mais nous avons toujours reconnu en cet homme d'action un démocrate sincère qui lutta toute sa vie pour le parti républicain, son parti, et c'est ainsi qu'aux élections dernières, malgré les froissements qui existaient, certains en cela de faire notre devoir de démocrates, nous avons tu nos récriminations, oublié nos légitimes ressentiments et serré les rangs.

La réaction était menaçante; elle espérait triompher, car elle escomptait des divisions dans le parti; et comme nul démocrate sincère ne peut et ne doit jamais servir les intérêts des adversaires, nous avons soutenu la candidature républicaine de M. Vival, car M. Vival était le candidat des républicains qui, en cette circonstance, furent admirables de discipline. Nous nous inclinons à nouveau devant le cercueil du député Vival, et nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Le Journal du Lot.

M. Vival, est né à Figeac le 24 août 1847.

Avocat et républicain militant il fut élu conseiller municipal le 30 avril

1882, il fut nommé maire et constamment réélu jusqu'au moment de sa démission en 1904 — démission motivée par des événements qu'on n'a pas oubliés.

Le 4 novembre 1883 il était nommé Conseiller général, et en 1889 élu député du Lot, fonctions, qu'il occupa sans interruption jusqu'au dernier jour.

A chacun son dû

Divers journaux ont publié que c'était sur l'initiative de M. Bourdin, député, que les ministres de la guerre et de l'intérieur avaient accordé l'un des dispenses et sursis aux réservistes des communes sinistrées, l'autre un secours aux cultivateurs victimes du cyclone du 14 août.

Nous ne chicanerons point M. Bourdin sur le rôle qu'il a joué en cette occasion: député de l'arrondissement sinistré, il était de son devoir de s'occuper pour une fois de cet arrondissement: ce devoir il l'a certainement rempli.

Mais nous sommes obligés de rectifier la note tendancieuse de nos confrères et de dire que l'initiative des demandes d'ajournement et de sursis des réservistes des communes sinistrées aussi bien que la demande de secours adressée au ministre de l'intérieur appartient dès la première heure à M. le Préfet du Lot après la visite que lui fit M. Darquier, maire de Cahors.

M. Darquier, en effet, ayant parcouru en partie les communes sinistrées, et ayant constaté les dégâts considérables occasionnés par le cyclone, se rendit, immédiatement après le sinistre, à la Préfecture et conféra avec le Préfet qui aussitôt télégraphia aux ministres de la guerre et de l'intérieur. Du reste, ceci est confirmé par la déclaration faite dans la séance du Conseil général de lundi soir par M. le Préfet lui-même, déclaration que l'on peut lire dans le compte rendu de cette séance à l'occasion du vœu émis par M. Larnaudie en faveur des sinistrés de l'arrondissement de Figeac.

Ainsi donc, sans vouloir enlever à M. Bourdin le mérite de s'être occupé de l'arrondissement dont il est le député, nous avons un devoir, celui de signaler que l'initiative des démarches en faveur des sinistrés du 14 août revient au Maire de Cahors et à M. le Préfet.

A chacun son dû.

L. B.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort à Saigon de notre compatriote M. Eugène Dardenne, médecin-major à Cholon, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Eugène Dardenne, qui est le fils du sympathique ancien directeur des Postes à Cahors puis à Toulouse, aujourd'hui fixé parmi nous, était un officier plein d'avenir.

Il avait trente-trois ans. Dans cette douloureuse circonstance, nous prions M. et Mme Dardenne et leur famille d'agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

Au 7^e de ligne

Le 7^e de ligne a reçu à la caserne Bessières 1.200 réservistes pour accomplir une période d'instruction militaire de 28 jours.

Une entrée sensationnelle

Ce matin, à 10 heures aux sons des cloches, M. Laurans, évêque de Cahors a pris possession solennellement de sa bonne ville de Cahors.

Un cortège formé de prêtres et de quelques membres de la jeunesse catholique est parti de l'évêché, a parcouru les Boulevards, la rue de la Liberté et est entré dans la Cathédrale.

Sur tout le parcours du cortège, une foule nombreuse était massée; la plupart des maisons et magasins du Boulevard et de la rue de la Liberté étaient enguirlandés et fleuris.

L'évêque entouré des vicaires généraux envoyait de la jou de la sa bénédiction et caressait la tête des enfants que les mamans lui présentaient.

Il n'y avait, dans le cortège aucune bannière, aucune oriflamme: les prêtres portaient leur surplis blanc sur le bras et ne l'ont endossé que dans la cathédrale.

Il n'y a pas eu de manifestation hostile: la foule regardait ce défilé avec plus d'indifférence que d'intérêt. Aucun incident à signaler.

VELOCE-SPORT CADURCIEN

Championnat du Lot (fonds) pour l'année 1906

Le Veloce-Sport Cadurcien fera courir son championnat de fonds pour l'année 1906 le 16 septembre prochain.

Le parcours à effectuer sera de Cahors à Caussade et retour, soit environ 80 kilomètres.

Le championnat est ouvert aux coureurs de toutes catégories, mais seuls

seront admis les cyclistes du département du Lot.

Les prix suivants seront distribués:

Au 1^{er} 40 fr. et le titre de champion du Lot (diplôme).
Au 2^e 25 fr.; au 3^e 15 fr.;
Au 4^e 10 fr.; au 5^e 5 fr.

Les engagements seront reçus jusqu'au jeudi 13 septembre. S'engager par correspondance chez M. F. Iches, secrétaire du V.-S. C., 3, boulevard Gambetta, Cahors.

L'heure et le lieu du départ, ainsi que les conditions de la course, seront donnés ultérieurement.

Conseils municipaux

La troisième session ordinaire des conseils municipaux du département du Lot, dite session d'août, se tiendra cette année du 15 au 29 août courant. Elle sera close le dernier jour, 29 août.

Mort subite

Cette nuit, M. Amat, boucher à Cahors, demeurant rue de la Préfecture, est mort subitement.
M. Amat était âgé de 50 ans.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir à 9 heures, sous la présidence de M. Darquier, maire.

M. Dulac est désigné comme secrétaire. Une demande de souscription, formée par le Comité qui s'est constitué à Aurillac, ville natale d'Emile Duclaux, pour lui élever un monument, est renvoyée à la Commission des finances.

Renvoyée à la Commission des vœux une demande du Comité des sites et pittoresques du Lot tendant à la conservation du Pont-Neuf et au classement à nouveau de ce monument comme monument historique.

Le conseil vote la prorogation des droits d'octroi pour les années 1907 et 1908.

Une demande de bourse dans une faculté, formée par M. Mandelli en faveur de son fils, est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission de l'enseignement.

M. Cayrac, au nom de la Commission des travaux publics, propose de voter en principe: 1^o l'achat des terrains Cubaynes, Poutensan et Delsand, moyennant la somme de 1.588 fr. 60 pour l'emplacement de la nouvelle prison; 2^o de voter l'offre de vente au Conseil général du Lot du terrain nécessaire à la prison pour la somme de 41.784 fr. 80; 3^o de donner tous pouvoirs à M. le maire pour défendre l'intérêt de la ville au sein de la Commission du Conseil général au sujet de cette vente de terrain.

M. Gayet, au nom de la Commission des travaux publics, propose d'approuver le devis supplémentaire des divers travaux de plâtrerie exécutés par M. Lescaze, plâtrier, à la bibliothèque municipale.

Ces travaux s'élèvent à 652 fr. 58. Adopté.

M. Orliac émet le vœu que des secours soient demandés aux pouvoirs publics en faveur des sinistrés du cyclone du 14 août.

M. le maire répond que des démarches en faveur des sinistrés ont été faites dès le lendemain du cyclone, sur son initiative, auprès de M. le préfet qui, immédiatement, a télégraphié aux ministres compétents pour obtenir des secours pécuniaires et pour que des dispenses et des sursis soient accordés aux cultivateurs sinistrés appelés à faire une période de vingt-huit jours.

La réponse des ministres a été favorable en ce qui concerne les dispenses et les sursis ainsi que pour les subventions qui seront certainement augmentées.

M. Delport demande si les 28.000 fr. affectés à l'avenue du Nord sont compris dans l'emprunt.

M. le maire répond affirmativement, l'incident est clos.

M. Sastres demande l'élargissement du chemin rural dit chemin des Combes, de Toulouseque. — Renvoyé à la Commission des travaux publics.

M. Orliac fait connaître que le Cercle du commerce et de l'industrie demande que les foires de Cahors aient lieu le premier et troisième samedis de chaque mois, à l'exception de celles du 3 janvier, 1^{er} juin et 3 novembre. Après discussion à laquelle ont pris part MM. Delport, Dézes, Cagnac, Dulac, Orliac, Darquier, Sastres, Cayla, la demande du Syndicat du commerce est adoptée.

La séance est levée à 9 h. 45.

Incendie

Samedi soir, vers dix heures, le feu s'est déclaré dans une remise de la caserne.

Des secours immédiats ont été portés, et le feu fut éteint presque aussitôt que l'alarme fut donnée.

Il n'y a eu que des dégâts matériels sans importance.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 AOUT 1906

La Petite Mariée (ouv.), Lecocq.
Rip (Fantaisie), Planquette.
Thérèse (Valse), C. Faust.
Rigoletto (Fantaisie), Verdi.
Chants du Quercy, Michel.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Conseil Général du Lot

Séance du 20 avril 1906

Le Conseil général du Lot s'est réuni lundi matin en séance publique.

M. Isnard, doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres du Conseil, MM. Daffas et Malvy fils, ouvre la séance à 10 heures 1/2.

M. Daffas procède à l'appel nominal. Etaient présents: MM. Relhié, Costes, Rey, Béral, Combarieu, Peyrichou, Couderc, Pagès-Lechesne, Boudou, Talou, Boyer, Larnaudie, Laparra, Pauliac, Delpon, Pons, Calmon-Maison, Alayrac, Lachèze, Iscard, Cocula, Daffas, Malvy père, Malvy fils.

M. le Préfet assiste à la séance. M. Isnard, président d'âge, dit que le scrutin pour l'élection du président va avoir lieu.

Le scrutin est ouvert.

Inscrits: 29. — Votants: 24.

Ont obtenu: MM. Pauliac..... 18 voix.
Rey..... 1 —
Costes..... 1 —
Relhié..... 1 —
Blancs..... 3 —

M. Pauliac ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé président du Conseil général.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux vice-présidents.

Ont obtenu: MM. Cocula..... 15 voix.
Costes..... 17 —
Talou..... 1 —
Malvy père..... 1 —
Rey..... 1 —
Blancs..... 5 —

MM. Cocula et Costes sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé à l'élection de deux secrétaires.

Ont obtenu: MM. Daffas..... 16 voix.
Pagès-Lechesne..... 17 —
Blancs..... 5 —

MM. Daffas et Pagès-Lechesne sont élus secrétaires.

M. Pauliac propose au Conseil de lever la séance en signe de deuil à l'occasion de la mort de M. Vival, député et conseiller général du Lot.

Puis une discussion s'engage au sujet de la prochaine séance du Conseil général, qui demain devra assister à Figeac aux obsèques de M. Vival.

M. Talou demande que la séance soit renvoyée à mercredi matin; lundi soir les commissions pourraient ainsi s'occuper des rapports et notamment du budget.

M. Larnaudie serait partisan du renvoi de la session au mois d'octobre.

M. Pauliac propose de fixer la prochaine séance à lundi soir, 3 heures, pour la nomination des Commissions.

M. Calmon-Maison demande que cette séance ait lieu à 2 heures 1/2.

Il en est ainsi décidé.

Et la séance est levée à 1 heure 1/4.

Séance de l'après-midi

Le Conseil Général s'est réuni lundi après-midi sous la présidence de M. Pauliac, président, pour procéder à la nomination des commissions.

La séance est ouverte à trois heures. Etaient présents: MM. Relhié, Costes, de Monzie, Rey, Béral, Combarieu, Couderc, Pagès-Lechesne, Boudou, Talou, Boyer, Larnaudie, Longpuech, Laparra, Pauliac, Delpon, Pons, Calmon, Alayrac, Lachèze, Iscard, Cocula, Daffas, Malvy père, Malvy fils.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. le Président invite le conseil à procéder à la nomination des commissions; c'est d'abord la commission des finances qui doit être nommée:

M. Béral proteste: il dit que jamais pareil scrutin n'a eu lieu pour ces nominations; mais, crie-t-il, j'ai vu pourquoi l'on agit de la sorte.

M. Malvy fils répond du tact au tact à M. Béral qui tremble de colère surtout lorsque M. Malvy lui dit: « si vous étiez les maîtres, M. Béral, nous en verrions d'autres. »

M. Béral parle de son dévouement à la République: il l'a fondée, dit-il; M. Malvy lui crie: « Vous savez bien que vous êtes l'élite des cléricaux. »

Le tumulte est grand; les conseillers s'interpellent, échantent de violentes apostrophes.

M. Béral, pâle de colère, s'en prend à M. Pagès-Lechesne: « Vous m'avez traité de renégat, monsieur, » dit-il; « Parfaitement » répond M. Pagès-Lechesne.

« Eh bien moi je dis que vous êtes un petit drôle. »

De vives protestations s'élèvent parmi les conseillers; M. le Président rappelle M. Béral au calme, à la correction la plus élémentaire, à la dignité, si c'est possible.

Le tumulte prend fin sur la proposition de M. Pauliac tendant à suspendre la séance pour permettre aux conseillers de s'entendre, par arrondissement, pour la nomination des Commissions.

La séance est reprise à 3 heures 3/4. Une autre discussion s'engage au sujet de la nomination des Commissions: c'est M. Rey qui ouvre le feu; il prétend que le règlement est violé.

Après quelques paroles de MM. Talou et Pauliac, l'incident est clos; le scrutin est ouvert pour la nomination de la Commission des finances.

M. Rey déclare qu'il s'abstiendra de prendre part au vote.

Commission des finances

Votants: 18.

Sont élus: MM. Costes, Peyrichou, Talou, Larnaudie, Longpuech, Couderc, Iscard, Malvy père, 16 voix; Combarieu, 14 voix; Lachèze, 11 voix; Rey, 9 voix.

M. Rey refuse de faire partie de la Commission des finances.

M. Calmon fait une déclaration dans le même sens; mais M. Calmon n'ayant obtenu qu'une voix, sa déclaration est bien... inutile.

M. Calmon retire alors sa déclaration.

Commission des travaux publics

Votants: 18.

Sont élus: MM. Pauliac, Boudou, Delpon, Murat, Cocula, Malvy fils, Pagès-Lechesne, Daffas, 16 voix; de Monzie, 14 voix; Pons, 13 voix.

M. Béral n'ayant obtenu que 7 voix, il y a lieu de procéder à un scrutin de ballottage.

Au second tour de scrutin, M. Béral obtient sur 15 votants et 9 suffrages exprimés, 8 voix.

M. Béral est élu: mais il refuse de faire partie de la Commission.

Commission des vœux

Votants: 18.

Sont élus: MM. Relhié, Laparra, Boyer, Alayrac, 15 voix; Calmon, Casaignes, 14 voix.

M. Calmon n'accepte pas de faire partie de cette Commission.

Le Conseil décide de statuer sur ces deux démissions dans une séance ultérieure.

M. Larnaudie demande au Préfet de vouloir bien faire en faveur des cantons sinistrés de l'arrondissement de Figeac, des démarches identiques à celles qui ont été faites pour les communes sinistrées de l'arrondissement de Cahors auprès des pouvoirs publics pour que des mesures soient prises afin de remédier à la situation épouvantable dans laquelle sont plongées les populations.

Il demande que des dispenses et des sursis soient accordés aux réservistes qui doivent accomplir leur période de 28 jours.

M. Béral, peu préoccupé de cette question importante, se lève et demande que le conseil veuille bien procéder à une nouvelle élection pour son remplacement comme membre de la commission des travaux publics.

Il ne lui est pas répondu: on passe outre.

M. le Préfet, répond à M. Larnaudie; il met le conseil au courant des démarches qu'il a faites auprès des pouvoirs publics en faveur des sinistrés du 14 août, démarches qu'il fit dit-il, à la suite de la visite de M. le Docteur Darquier, maire de Cahors qui, au lendemain du désastre était venu l'entretenir à cet effet.

M. le Préfet, promet à M. Larnaudie de faire des démarches en faveur des cantons de l'arrondissement de Figeac.

M. Talou, dépose un vœu tendant à soulager la misère des sinistrés.

Ce vœu est renvoyé sur la demande de M. Talou, à la commission des finances.

La séance est levée à 5 heures 1/2, et renvoyé à mercredi, le Conseil général devant en grande majorité se rendre à Figeac pour assister aux obsèques de M. Vival.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris, 20 août, 1 h 8 s.

Retournée de M. Clemenceau

M. Clemenceau rentrera à Paris le 31 août.

Le Pape et l'Encyclique

Un haut personnage du Vatican a déclaré au correspondant de l'agence Fournier, que l'Encyclique ne ferme pas la porte à l'entente. Le pape regrette d'avoir rendu publique l'Encyclique; il craint que les évêques français n'interprètent mal ce document.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 21 août 1906, 12 h. 42 s.

Un discours de Briand

A l'occasion de l'inauguration, fin septembre, du Lycée de jeunes filles du Mans, M. Briand prononcera un grand discours sur l'application de la loi de Séparation.

La réunion des Evêques

Le pape a désigné, aujourd'hui, trois cardinaux qui vont élaborer le programme de la réunion des évêques français. Cette réunion est fixée au 13 septembre.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Boulvé

Accident. — Le nommé Caumon Jean, de la commune du Boulvé, conduisait une paire de bœufs qu'il dressait; à un tournant, les bœufs attelés à une charrette le firent tomber, et une roue du véhicule lui passa sur le bras; néanmoins ont croit qu'il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Puy-l'Evêque

Rapport du Concours des primes Cantoniales du Comice Agricole de Puy-l'Evêque.

Messieurs,

L'année 1906 comptera une des communes plus mauvaises dans le canton de Puy-l'Evêque.

La grande sécheresse que nous subissons depuis fin Mai a compromis toutes les récoltes, sauf la vigne. Par suite, les terres étant restées en friches, cela a découragé le grand nombre de concurrents qui se disputaient tous les ans les primes du Comice Agricole de Puy-l'Evêque. Deux seulement ont affronté la lutte et votre Commission a été émerveillée des travaux exécutés par eux.

PREMIÈRE CATÉGORIE

Propriété de M. Guingal Mathurin

Située au Port de Puy-l'Evêque et dans la section d'Issudol, d'une contenance de 15 hectares en vignes, prairies et terres labourables est pour l'année en parfait état. Le maïs et les pommes de terre n'ont pas trop souffert dans le terrain fertile du Port, et la vigne s'est trouvée aussi privilégiée dans ce même terrain. Les grandes pièces labourables et vignes greffées de 15 ans de Sabrezis et Triguedina sont en si bon état.

Rien n'a été négligé, M. Guingal, en homme pratique, sulfate toujours deux fois avant la floraison et soufre trois fois. Aussi la vigne est d'une fraîcheur remarquable et la véraison se fait dans de bonnes conditions.

La propriété de M. Guingal a beaucoup intéressé votre commission; mais ce qui surtout a appelé son attention c'est la grange nouvellement bâtie, éclairée à l'électricité, avec ses quatre rangées d'étables pour bœufsetchevaux; l'aération est très bien comprise, par suite de la hauteur des planchers, les crèches avec râteliers, nouveau modèle, sont admirablement disposées suivant les progrès du jour; l'aménagement comme commodité pour la servitude des fourrages, le réservoir intérieur pour l'abreuvement des bêtes, tout cela est parfait. Enfin la fosse à fumier, en construction, pour recueillir tous les purins est une source de richesses pour la propriété, car elle permet de fixer ainsi l'ammoniaque qu'on perd trop facilement avec la routine apportée à nos vieilles constructions sans fosses.

LES ŒUVRES D'EMILE ZOLA
à 50 centimes le volume

Le Docteur Pascal est l'admirable série des œuvres d'Emile Zola publiées par les Editions Parisiennes.
Il est superflu de louer une dernière fois cette œuvre du Maître. Nos lecteurs, par leur fidélité, ont prouvé la nécessité de cette édition si commode, mise à la portée de toutes les bourses. Ils lui ont assuré un succès durable dont il convient de les remercier.

LES ŒUVRES D'ALFRED DE MUSSET
à 50 centimes le volume.

Namouna, ce conte oriental si étrange et si voluptueux de Musset, paraît cette semaine dans les Editions Parisiennes illustrées à 80 centimes.
Orné de gravures de Bida, Reichan, Méaulle, etc., ce petit volume trouvera auprès des acheteurs de cette superbe collection l'accueil sympathique qu'ont rencontré ses devanciers.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Baurat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOME
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

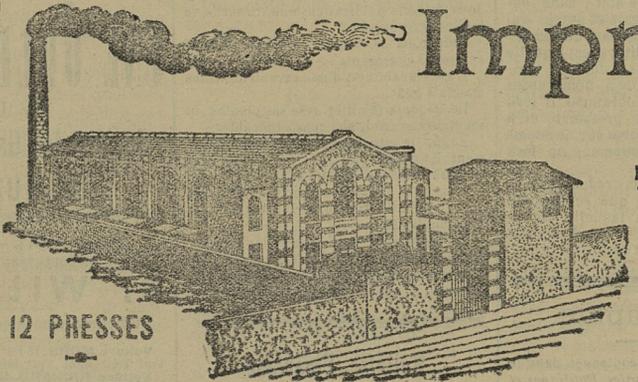
(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																						
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1149-1128		1132 (*)		4		122		1136		700						
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS				
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.						
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9	8 47	10 56s.	11 9	—	—	TOULOUSE..d.	1 24s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	—	CAHORS. — dép.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	9 12	7 1	9 11	1 47	7 53		
PARIS (Anst.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28m.	10 53	7 20	—	CAHORS. — arr.	2 49	4 50	7 6	5 57m.	10 47	1 28	—	—	—	—	—		
LIMOGES {arrivé	1 54	4 20m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	CAUSSADE.....	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES {départ.	3 19	4 35	1 2	2 59m.	9 29	—	—	—	LABENQUE.....	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE... {arrivé	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	CIURAC.....	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE... {départ.	6 45	7 2	2 41	4 50	1 12	—	—	—	SEPT-PONTS.....	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	—	—	—	CAHORS. — arr.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	9 12	7 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC {arr.	7 40	7 38	—	—	5 25	—	—	—	ESPERE.....	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC {départ.	7 45	7 40	—	—	5 28	—	—	—	ST-DENIS-CATUS.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS.....	7 53	—	—	—	2 10	—	—	—	THÉDIRAC-PEYRIL.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	—	2 34	—	—	—	DÉGAGNAC.....	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac.....	8 19	—	—	—	2 44	—	—	—	SAINT-CLAIR.....	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	8 31	8 8	—	—	2 56	—	—	—	GOURDON.....	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	NOZAC.....	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	8 51	—	—	—	3 17	—	—	—	LAMOthe-FÉNEL.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 26	—	—	—	CAZOULÈS.....	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	3 37	—	—	—	SOULLAC {a.	3 47	5 53	9 1	7 53	11 43	—	—	11 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Esperè.....	9 22	—	—	—	3 48	—	—	—	SOULLAC {d.	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	11 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS. {arrivé	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	Gignac-Cressensac.	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25m.	2 59	—	12 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS. {départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	—	BRIVE... {a.	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	—	4 18	—	—	—	BRIVE... {d.	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	10 5	—	—	—	4 34	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51	4 15m.	—	—	8 35	10 22	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Labenque.....	10 12	—	—	—	4 42	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	10 45	9 35	—	—	5 17	—	—	—	<small>a et b) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres. <small>m et d) 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres. (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban. </small> </small>																							
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—	—																								
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—																								

De Libos à Cahors					
7 50s.		10 56s.		7 28m.	
LIBOS... dép. <th colspan="2">LIBOS... dép. <th colspan="2">LIBOS... dép. </th></th>		LIBOS... dép. <th colspan="2">LIBOS... dép. </th>		LIBOS... dép.	
LIBOS... dép.	7 50s.	10 56s.	7 28m.	7 50s.	10 56s.
Fumel... dép.	8 2	8 24	9 9	8 2	8 24
Soturac-Touzac	8 12	8 34	9 25	8 12	8 34
Duravel... dép.	8 19	8 41	9 32	8 19	8 41
Puy-l'Évêque	8 26	8 48	9 39	8 26	8 48
Prayssac (Arrêt)	8 33	8 55	9 46	8 33	8 55
Castelfranco	8 39	9 1	9 51	8 39	9 1
Luzech.....	8 50	9 12	10 1	8 50	9 12
Parnac.....	8 58	9 18	10 9	8 58	9 18
Douelle (Arrêt)	9 3	9 23	10 14	9 3	9 23
Mercuès... Ar.	9 8	9 28	10 19	9 8	9 28
CAHORS. — Ar.	9 20	9 40	10 31	9 20	9 40

De Cahors à Capdenac					
7 11s.		1 27s.		6 47s.	
CAHORS. — dép. <th colspan="2">CAHORS. — dép. <th colspan="2">CAHORS. — dép. </th></th>		CAHORS. — dép. <th colspan="2">CAHORS. — dép. </th>		CAHORS. — dép.	
CAHORS. — dép.	7 11s.	1 27s.	6 47s.	7 11s.	1 27s.
Cabessut, halte	7 20	1 36	6 56	7 20	1 36
Arcambal.....	7 31	1 47	7 5	7 31	1 47
Vers.....	7 40	1 56	7 13	7 40	1 56
Saint-Géry.....	7 49	2 4	7 21	7 49	2 4
Conduché.....	8 2	2 17	7 32	8 2	2 17
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39	8 9	2 24
St-Martin-Labouval.	8 26	2 33	7 46	8 26	2 33
Calvignac, halte.	8 34	2 41	7 52	8 34	2 41
Cajarc.....	8 48	2 55	8 3	8 48	2 55
Montbrun, halte.	8 59	3 6	8 12	8 59	3 6
Toirac.....	9 9	3 16	8 20	9 9	3 16
Lamadelleins.....	9 22	3 29	8 31	9 22	3 29
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42	9 34	3 41
PARIS (Orsay).....	10 16	4 24	8 44	10 16	4 24

De Capdenac à Cahors					
8 47s.		11		10 56s.	
PARIS (Orsay).....		PARIS (Orsay).....		PARIS (Orsay).....	
PARIS (Orsay).....	8 47s.	11	10 56s.	8 47s.	11
CAPDENAC. — Dép.	7 29	11	5 39	7 29	11
Lamadelleins.....	7 40	11 11	5 51	7 40	11 11
Toirac.....	7 50	11 21	6 3	7 50	11 21
Montbrun, halte.	7 58	11 29	6 12	7 58	11 29
Cajarc.....	8 8	11 38	6 24	8 8	11 38
Calvignac, halte.	8 18	11 48	6 35	8 18	11 48
St-Martin-Labouval.	8 25	11 54	6 44	8 25	11 54
Saint-Cirq, halte.	8 32	12 7	6 53	8 32	12 7
Conduché.....	8 38	12 7	7 1	8 38	12 7
Saint-Géry.....	8 50	12 18	7 20	8 50	12 18
Vers.....	8 55	12 23	7 26	8 55	12 23
Arcambal.....	9 3	12 31	7 35	9 3	12 31
Cabessut, halte.	9 12	12 40	7 46	9 12	12 40
CAHORS. — Ar.	9 20	12 48	7 54	9 20	12 48



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes